Le Premier Ministre

Signé

Paris, le 10 NOV. 2026

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents d'université,

À la suite des échanges que j'ai eus avec le président et la vice-présidente de France Universités, j'ai tenu à m'adresser directement à chacune et chacun d'entre vous.

Je mesure pleinement les difficultés que vous rencontrez, les inquiétudes qui traversent vos communautés universitaires, et les responsabilités qui pèsent sur vos épaules dans cette période de fortes tensions. Je sais aussi que certains d'entre vous ont été exposés à des pressions, voire à des menaces ou à des violences. Permettez-moi de vous redire, avec la plus grande fermeté, mon soutien personnel et celui du Gouvernement. Rien ne saurait justifier que celles et ceux qui portent la mission essentielle de nos universités soient pris pour cible. Pour que les universités et leurs présidents puissent pleinement exercer leur autorité dans un environnement qui ne saurait tolérer la brutalité, sachez que les préfets, avec les recteurs, se tiendront résolument à vos côtés, afin que vos campus demeurent sécurisés et puissent être l'espace d'un débat respectueux. Au-delà de la crise actuelle, je veux vous réaffirmer une conviction profonde : nos universités sont un pilier de l'avenir de notre pays. Elles incarnent le savoir, la recherche et la liberté intellectuelle, mais aussi l'émancipation, la mobilité sociale et le développement de nos territoires. Elles doivent pouvoir accomplir pleinement ces missions et répondre aux aspirations d'une jeunesse à laquelle nous devons offrir des perspectives claires et ambitieuses.

C'est dans cet esprit que, malgré la situation particulièrement contrainte de nos finances publiques, j'ai souhaité préserver les moyens de vos établissements et prendre plusieurs engagements concrets pour leur avenir.

D'abord, nous avons veillé à maintenir vos capacités de fonctionnement. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027, la subvention pour charges de service public (SCSP) sera maintenue, sans hausse du taux de contribution employeur au financement des pensions des fonctionnaires de l'Etat (CAS « Pensions »), conformément aux engagements pris par les ministres de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace et de l'action et des comptes publics en juillet dernier.

De plus, le coût de la protection sociale complémentaire, désormais en année pleine en 2027, est, par ailleurs, intégralement compensé.

Ensuite, nous avons souhaité vous offrir des marges de manœuvre pour répondre aux enjeux locaux. 15 000 places supplémentaires ont déjà été annoncées, pour faire face aux difficultés d'accès à l'enseignement supérieur dans certaines académies. 4 000 de ces places concerneront les IUT, et vous serez pleinement associés à la qualification et à l'implantation de celles-ci. Par ailleurs, des moyens supplémentaires vous seront apportés, notamment pour permettre l'ouverture, dans des conditions d'accueil satisfaisantes, de 5 000 étudiants supplémentaires en licence ou pour dénouer des tensions locales, et seront mobilisables à l'issue de dialogues territoriaux.

Pour les études de santé, la hausse des dépenses d'assurance maladie prévue en PLFSS pour 2027 permettra de mobiliser des moyens complémentaires pour les formations. La transformation des premières années d'études en santé en Licence « Portail Santé » disposera ainsi des moyens nécessaires à sa mise en œuvre, en intégrant les 340 emplois pensés à cet effet et déjà inscrits en PLF 2027.

Nous devons aussi donner à vos universités les moyens d'investir et de moderniser leurs campus. C'est l'objectif du programme pluriannuel d'investissements d'un milliard d'euros, dont 200 millions d'euros d'autorisations d'engagement dès 2027, qui viendront s'ajouter aux crédits annuels du Plan Campus, eux aussi maintenus, ainsi qu'aux crédits déjà inscrits au titre des contrats de plan État-Régions.

Les Assises du financement des universités ont souligné la nécessité de profondément faire évoluer les conditions dans lesquelles vos établissements exercent leurs missions, en vue de plus de simplicité et de plus d'autonomie. Je souhaite donc que les ministères de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, et de l'Action et des comptes publics, mènent d'ici la fin de l'année des travaux auxquels vous serez pleinement associés. L'objectif ? Identifier des simplifications concrètes pour faciliter vos prises de décision, la mobilisation de vos ressources et la conduite de vos projets notamment en matière de ressources humaines, de financement (y compris par la dette) de vos grands projets, de déploiement de l'offre de formation, et d'utilisation des procédures administratives.

Le projet de loi de régulation de l'enseignement supérieur privé, adopté par le Sénat en juin 2026, sera inscrit dans la semaine du 14 décembre 2026 à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Si la rédaction actuelle du texte présente des équilibres susceptibles d'évoluer, je sais pouvoir compter sur votre vigilance, tout comme vous pourrez compter sur la mienne, pour que ces ajustements garantissent que les financements soient bien orientés vers les formations de qualité en garantissant l'intérêt public.

Enfin, je tiens à vous confirmer que vous continuerez d'être pleinement associés à la réforme de Parcoursup. L'amélioration de la transparence, de la lisibilité et de l'équité de la procédure d'accès aux études supérieures est une exigence légitime. Cette réforme sera menée en étroite collaboration avec vos établissements, dans le respect de vos responsabilités, de vos capacités d'accueil et des conditions dans lesquelles vous examinez les candidatures. Il va de soi qu'elle ne saurait vous placer en difficulté. Je souhaite que vous soyez au cœur de cette réflexion, car

aucune réforme durable ne peut se construire sans celles et ceux qui en assurent, au quotidien, la mise en œuvre.

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Je sais que ces engagements ne dissipent pas, à eux seuls, toutes les difficultés. Mais ils traduisent une volonté claire : celle de soutenir l'Université, de lui donner les moyens d'accomplir ses missions et de construire avec vous les évolutions dont elle a besoin.

Dans cette période où la confiance de notre jeunesse est mise à l'épreuve, notre responsabilité est commune. Il nous appartient de préserver les conditions du dialogue, de garantir la continuité des enseignements et de faire en sorte que chaque étudiant puisse envisager son avenir avec sérénité.

Vous pouvez compter sur mon engagement et sur celui du Gouvernement, comme je sais pouvoir compter sur votre sens des responsabilités et votre attachement au service public de l'enseignement supérieur.

Je vous prie de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, à l'assurance de ma considération la plus haute et de mon entier soutien.

Bien cordialement à vous,

Sébastien LECORNU